

Copyright : shutterstock

## BRÈVES | REVÊTEMENTS SOLS ET MURS

### ÉDITO

L'Economie circulaire fait encore l'actualité avec la loi anti gaspillage pour une économie circulaire adoptée le 30 janvier dernier.

L'Economie circulaire est également le thème de l'un des ateliers du 10<sup>ème</sup> Forum Bois construction qui se tiendra du 14 au 16 avril 2020 à Paris. C'est la première fois que ce forum se déroulera à Paris, et ce sera au Grand Palais.

En ce début d'année cette brève détaille quelques rendez-vous de la filière, notamment pour les revêtements de sol et mur.

Christiane DEVAL  
Chargée de Profession  
Mél : [christiane.deval@fcba.fr](mailto:christiane.deval@fcba.fr)

### Projet de loi anti gaspillage pour une économie circulaire

Le projet de loi anti gaspillage pour une économie circulaire a été définitivement adopté le **30 Janvier 2020**. Ce texte s'articule autour de cinq grands objectifs :

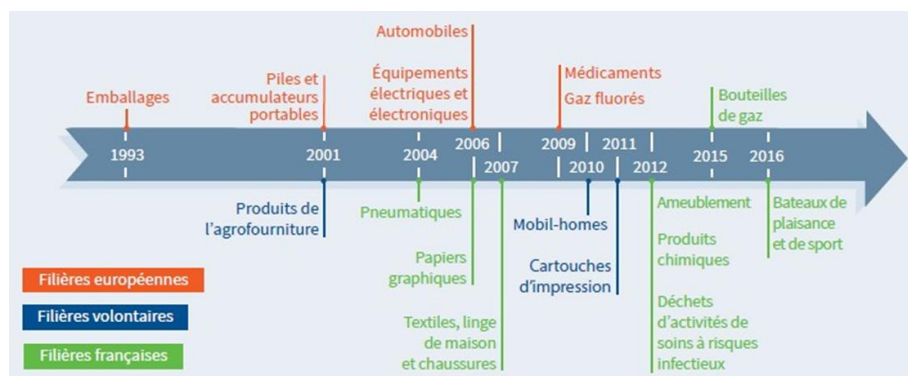
- Sortir du plastique jetable,
- Mieux informer les consommateurs,
- Lutter pour le réemploi, et contre le gaspillage,
- Agir contre l'obsolescence programmée,
- Mieux produire.

Pour le gouvernement, ce texte marque une rupture avec le « tout jetable », pour le milieu associatif, ce texte détaille un catalogue de diverses mesures, il ne signe pas une véritable réforme du système de production/consommation.

Les collectivités soulignent quant à elles la création de nouvelles filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Les dispositifs de collecte séparée des déchets ménagers et assimilés concernent en France un grand nombre de produits usagés, et sont organisés en filières. Depuis 2012, ces dispositifs s'appliquent également à certains déchets professionnels. Dans le cadre de la Feuille de route Economie Circulaire parue le 23 avril 2018, diverses mesures visent l'optimisation des filières REP (en France 20 filières environ, voir schéma ci-dessous), ainsi que la proposition de création de nouvelles filières dans plusieurs secteurs. Les industriels professionnels de la construction ont fait des propositions constructives en amont, sur des solutions alternatives à une filière REP. Ce sont maintenant les décrets d'application de la loi qui vont influencer sur les modalités de gestion des différents matériaux de construction.

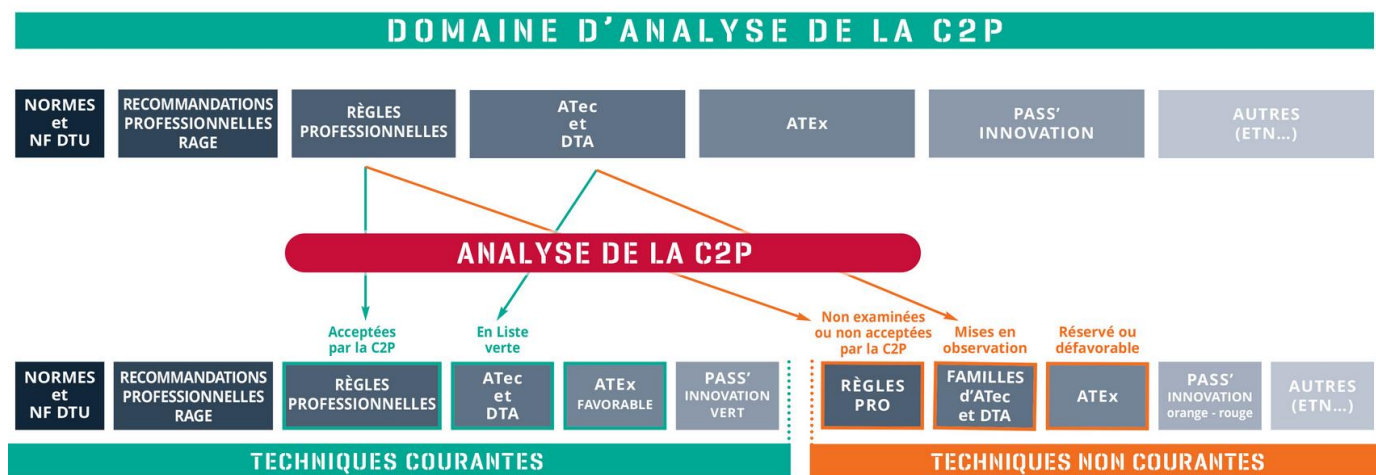
L'IT FCBA a notamment appuyé les professionnels dans le cadre de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA), qui s'est mise en place pour les mobiliers professionnels ou non : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-delements-dameublement-dea>



### Contact

Christiane DEVAL - [christiane.deval@fcba.fr](mailto:christiane.deval@fcba.fr)

## Les conditions pour des ouvrages de parquet de qualité



Les professions du bâtiment et de l'assurance construction, réunies au sein de l'Agence Qualité Construction (AQC), ont décidé de confier à la « Commission Prévention Produits mis en œuvre » (C2P) la prévention des désordres liés aux produits et aux procédés ainsi qu'aux textes qui définissent leur mise en œuvre.

En s'appuyant sur sa connaissance des pathologies (via notamment les Dispositifs Alerte et Sycodés, deux outils exclusifs de l'AQC) et sur l'expertise de ses membres, elle a pour mission d'identifier les techniques susceptibles d'engendrer des risques de sinistres.

Le pôle Prévention Produits mis en œuvre de l'AQC met à jour un outil d'analyse de risques pour les acteurs de la construction permettant de distinguer les techniques courantes des techniques non courantes.

Les ouvrages de parquets en France relèvent de l'un des trois DTU suivants :

- NF DTU 51-2 Pose des parquets à coller (parution attendue pour 2020),
- NF DTU 51-11 (en cours de révision),
- NF DTU 51-1 Parquets Cloué (amendement en cours).

Ceci montre que les parquets sont des ouvrages traditionnels, de techniques courantes, sous conditions qu'ils s'agissent de produits de parquets conformes aux normes européennes, que chaque système, Parquet avec sous couche et/ou colle ait fait l'objet d'évaluation selon la partie critères généraux de choix des matériaux (CGM) du DTU correspondant.

Les missions d'expertises sur ouvrage de l'IT FCBA nous conduisent à souligner que les ouvrages de parquet examinés en 2018 et 2019 sont le plus souvent de bonne facture, dès lors que l'on a respecté toutes les prescriptions de mise en œuvre des DTU correspondants, notamment les conditions de ventilation des locaux dans les logements neufs RT 2012. Nous soulignons notamment que pour ce qui concerne les parquets en pose flottante, la sous couche mise en œuvre doit faire l'objet de caractérisation, et elle doit être prescrite avec le parquet, le système « parquet et sous couche en pose flottante » doit avoir fait l'objet d'essais sous sollicitations hygrothermiques, tel que décrit dans le DTU 51-11. Nous avons pu recueillir plusieurs témoignages de professionnels metteurs en œuvre, architectes prescripteurs, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, qui ont été rassurés par la définition d'un système complet, conforme au DTU 51-11, avec des performances associées.

Pour ce qui concerne l'ensemble des revêtements de sol notamment, toutes les techniques ne bénéficiant ni d'un ATec, ni d'un DTA en Liste verte, ni d'une Appréciation Technique d'Expérimentation favorable, ni d'un Pas Innovation vert, ni couvertes par des Règles professionnelles acceptées par la C2P, sont considérées en techniques non courantes. Pour ces techniques non courantes, il est alors demandé aux constructeurs souhaitant soit les prescrire, soit les mettre en œuvre, de se rapprocher de leur assurance pour une couverture spécifique.

### Contact

Christiane DEVAL - [christiane.deval@fcba.fr](mailto:christiane.deval@fcba.fr)

## Forum international bois construction au Grand Palais

FORUM  
BOIS  
CONSTRUCTION  
FRANCE

10<sup>e</sup> Forum International Bois Construction (FBC)  
14-16 avril 2020 | Grand Palais, Paris

Pour son dixième anniversaire le Forum Bois Construction s'installe au Grand Palais. Trois jours qui seront dédiés à la forêt, à l'architecture bois, au cadre de vie et aux matériaux biosourcés. L'événement rassemblera de nombreuses conférences, ateliers, expositions, démonstrations, projections de films, une vitrine pour le bois, matériau de construction et d'aménagement.

L'année 2020 est un point d'étape pour la construction bois, point d'étape symbolique pour répondre aux objectifs environnementaux fixés par le Plan Climat de l'Union Européenne, les Accords de Paris sur le climat et le paquet Climat-énergie à l'horizon 2030.

2020 devrait aussi voir l'entrée en vigueur de la RE2020 qui tiendra compte du bilan carbone de tous les matériaux et systèmes constructifs. Les conférences et les plénières du Forum seront l'occasion de dialoguer sur les enjeux climatiques avec les pouvoirs publics, les acteurs du monde de la construction, de l'aménagement, de l'immobilier et des médias.

Cette 10<sup>e</sup> édition devrait montrer comment les entreprises françaises répondent à la demande croissante du marché. Grâce aux nouvelles innovations industrielles ainsi qu'à celles développées ces dernières années, qui permettent déjà la réalisation de nombreux projets Bois de la maison individuelle aux logements collectifs, de la construction neuve à la rénovation.

Pour les revêtements intérieurs, nous avons relevé notamment les ateliers suivants :

- **Atelier parallèle B6 Bois et luxe, aménagement intérieur**, notamment la table ronde : les atouts du bois en aménagement intérieur
- **Atelier parallèle C4 La construction bois dans la bio-économie circulaire**, notamment le Réemploi des parties d'ouvrages bois.
- **Atelier parallèle A5 Le bois hospitalier**, Les vertus du bois pour la santé de l'homme – Etat des lieux de la recherche
- **Plénière de clôture Séances publiques** : Rencontre avec les acteurs de l'économie circulaire - Débats grand public organisés par Francilbois et le CNDB

Consultez le programme [ici](#)

### Contact

Christiane DEVAL  
[christiane.deval@fcba.fr](mailto:christiane.deval@fcba.fr)

## AGENDA

La prochaine Commission Professionnelle Revêtement sol et mur aura lieu le mercredi 25 mars 2020 matin.

### 10 mars **AFTER'BOIS**

« Concevoir en bois » à la Maison de l'Architecture à Orléans

[Programme et inscription](#)

26 mars : **Building journée R&D Economie circulaire** à Paris

2 avril 1/2 Journée « Des forêts pour construire nos villes », FCBA Bordeaux

12 mai **Journée technique Panneaux et économie circulaire**, CSTB Paris

27 – 29 mai **Carrefour International du Bois** à Nantes

22-24 septembre **81<sup>ème</sup> Congrès de l'USH 2020** au Parc des Expos à Bordeaux

3 au 9 octobre **Rencontres WOODRISE** en Nouvelle-Aquitaine

[Programmes prochainement dans la rubrique Actualités sur le site FCBA](#)

## A NOTER

**Documents FCBA à consulter :**

[Plaquette Construction](#)  
[Rapport d'activité](#)  
[Catalogues Formations](#)  
[Mémento 2019](#)

### Articles FCBA INFO

[Actions collectives Revêtements Sol et Mur Bois réalisées par FCBA et financées par France Bois Forêt et le CODIFAB](#)

### Outils de références :

[Catalogue Construction Bois](#)  
[Solutions Réhabilitation](#)  
[Bibliobois](#)